



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obligation d'emploi

Question écrite n° 31472

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'obligation d'embaucher au moins 6 % de travailleurs handicapés. Cet objectif semblant loin d'être atteint dans la fonction publique, il lui demande de lui fournir le pourcentage précis de travailleurs handicapés dans tous les services dont il a la responsabilité.

Texte de la réponse

En 2006, le Premier ministre a donné instruction aux services placés sous son autorité de mettre en place une politique de recrutement de travailleurs handicapés plus ambitieuse. Le secrétaire général du Gouvernement a engagé un plan d'action pour atteindre l'objectif de 6 dans les meilleurs délais. Pour y parvenir, les services du Premier ministre ont établi un partenariat avec des associations reconnues pour leur savoir-faire dans l'accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans les secteurs public et privé. Toutes les fiches des postes vacants sont adressées à ces associations et toutes les candidatures sont examinées avec soin. Un comité de suivi, chargé d'apprécier les résultats de chaque service, de mutualiser les bonnes pratiques et de promouvoir les travaux nécessaires pour faciliter l'accueil des personnes handicapées dans des locaux peu adaptés, a été installé sous la présidence du secrétaire général du Gouvernement. Ces actions ont permis de réaliser cinq recrutements en 2007 et quatre en 2008. Au 1er octobre 2008, les services du Premier ministre comptent 31 agents handicapés (environ 2 % de l'effectif global) soit une progression de 1,13 point par rapport au 1er janvier 2007. Conscients de l'importance des progrès qui leur restent à faire, les services du Premier ministre poursuivent leurs efforts, en collaboration étroite avec le FIPHFP.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31472

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8277

Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10898